

proposé de date précise, il n'y a pas eu de refus non plus, monsieur l'Orateur. Comme le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'ai dit que le Canada avait encore beaucoup de recherches à faire sur les problèmes écologiques, sociologiques et économiques avant d'en arriver à une position claire et définitive.

M. Comeau: Vu le facteur temps, monsieur l'Orateur, et le fait que l'ensemble du peuple canadien, y compris le député d'Esquimalt-Saanich, a rendu sa décision, le gouvernement déclarera-t-il sous peu sa propre position officielle?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a déclaré sa position initiale en août dernier lorsqu'il a émis des principes directeurs fondés sur des renseignements scientifiques et technologiques recueillis en deux ans de travail. La position du gouvernement sera revue et formulée de façon plus explicite à mesure que la science, la technologie et la recherche nous le permettront.

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LES RÉSULTATS
DES ENTRETIENS AVEC LES DIRIGEANTS
DE SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pour faire suite à la réunion des dirigeants de sociétés pétrolières tenue mercredi dernier à ce sujet, le ministre nous dirait-il si l'on peut encore être optimiste quant à la construction du pipe-line le long de la vallée du Mackenzie?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il y a à peine quelques mois, nous avions à peu près tous l'impression que le premier pipe-line serait celui de Valdez, et que de là le pétrole serait transporté par bateau-citerne le long de la côte. A l'heure actuelle, et la chose a été confirmée lors de notre réunion l'autre jour, à cause du retard mis à construire ce pipe-line, il semble beaucoup plus possible qu'on opte pour le pipe-line du Mackenzie, si le Canada le veut bien, et presque assuré qu'on construise un gazoduc dans un avenir prochain si le Canada y consent.

LE PIPE-LINE TRANSALASKIEN—LES RESTRICTIONS
ÉVENTUELLES DU TRANSPORT MARITIME

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai déduit de la déclaration que le ministre a faite l'autre jour que lors des discussions que lui-même et son collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ont eues avec les représentants du groupe de sociétés américaines de l'Alaska, le trajet de Valdez semblait beaucoup plus probable que celui qui passerait par le Canada. A-t-on bien prévenu les représentants des sociétés pétrolières des restrictions que le gouvernement imposerait s'ils choisissaient la voie maritime de Valdez aux États-Unis en passant par la côte de la Colombie-Britannique?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne puis me prononcer quant aux probabilités d'un trajet par rapport à l'autre. Il est certain que les sociétés avaient pris une

décision au vu et au su de tout le monde, comme on peut le constater par les stocks de tuyaux le long du trajet de Valdez. Le retard causé par la décision des États-Unis et les pouvoirs publics de ce pays ont rendu la ligne de la vallée du Mackenzie digne d'intérêt pour eux. Quant à dire ce que nous ferions s'ils passaient par Valdez et utilisaient des pétroliers, en restant au-delà de la limite de 12 milles, je ne sais pas que nous puissions rien faire en vertu du droit international.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, étant donné que les ministériels ont rejeté notre proposition d'une zone de contrôle de la pollution s'étendant sur 100 milles le long de la côte du Pacifique, le gouvernement canadien a-t-il quoi que ce soit à proposer pour protéger les côtes de la Colombie-Britannique au cas où les États-Unis décideraient de transporter du pétrole le long de la côte du Pacifique?

L'hon. M. Greene: Je ne crois pas que le Canada puisse modifier unilatéralement le droit international, même si nous voudrions bien pouvoir le faire. Je suis persuadé qu'au cas où on déciderait de faire passer les navires de ce côté, le ministère des Transports et d'autres services compétents prendraient des mesures pour se préparer à faire face à la situation en cas d'accident.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il signalé aux représentants des sociétés pétrolières américaines que le Parlement a déjà affirmé unilatéralement son pouvoir de contrôler les navires qui transportent des matières polluantes dans une région de 100 milles de l'Arctique et a-t-il expliqué clairement que le Parlement pourrait s'il le voulait exercer le même pouvoir relativement à la côte du Pacifique?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je crois que ces personnes étaient très conscientes du fait que notre décision relative à l'Arctique, que le premier ministre a annoncée, énonçait clairement les principes de droit international qui en font une décision valable. Quant à savoir si ces principes s'appliqueraient comme l'entend le député au transport dans le Pacifique, je crois qu'il pourrait y avoir quelque doute quant aux prescriptions du droit international.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, puisque le premier ministre nous a dit hier que des membres de son personnel censurent les déclarations de certains de ses ministres, a-t-il l'intention dans le cas du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou de changer de censeurs ou de s'occuper lui-même de ce que ce ministre dit, de façon que nous puissions comprendre ce qui se passe?

LE PROJET DE PIPE-LINE PUGET SOUND-CALIFORNIE—
LES ENTRETIENS AVEC LES INTÉRESSÉS

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans ses entretiens avec les représentants des compagnies pétrolières lors de l'étude de la route à emprunter pour transporter le pétrole depuis l'Alaska, à travers la Colombie-Britannique et jusqu'à la région de Puget